

Bruxelles, le 14 septembre 2001

## **L'Union européenne soutient et coordonne la recherche sur les cellules souches**

***Une conférence de deux jours portant sur la recherche sur les cellules souches s'est achevée aujourd'hui sur la conclusion suivante : la recherche devra être poursuivie si l'on veut savoir avec certitude ce que donnera ce type de thérapie nouvelle. La réunion avait été organisée par la Direction générale Recherche de la Commission européenne dans le but de coordonner les efforts européens dans ce domaines. Selon les experts scientifiques, les juristes, les spécialistes de l'éthique, et les représentants de l'industrie, il faudrait des réglementations nationales plus claires, énonçant sans équivoque possible ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Au printemps 2001, une enquête portant sur la réglementation de la recherche sur les cellules souches, menée par la Commission dans tous les États membres, avait révélé l'existence de nombreuses divergences mais aussi de points de convergence au sein de l'Europe. Parmi les participants à la conférence se trouvaient les coordinateurs des 15 projets de recherche transnationaux portant sur la thérapie cellulaire par cellules souches que la Commission finance actuellement, ainsi que des experts issus de l'industrie, des spécialistes de l'éthique et des juristes. Les projets financés par la Commission ont un volume financier de 27 millions d'euros et font intervenir plus de 100 laboratoires. Tous les chercheurs travaillent exclusivement sur des cellules souches prélevées sur des adultes, à partir de sang de cordon ombilical ou sur des fœtus avortés, conformément à l'avis récemment émis par le groupe européen d'éthique qui proscrit la création d'embryons aux seuls fins de recherche et considère que les techniques de clonage thérapeutique sont encore trop immatures et présentent certains risques en dépit des perspectives très prometteuses qu'elles laisse entrevoir.***

M. Philippe Busquin, membre de la Commission responsable de la recherche s'est exprimé ainsi : "La recherche sur les cellules souches fait partie des priorités de recherche proposées au titre du prochain programme-cadre de recherche (2003 – 2006). Les cellules souches représentent un formidable potentiel pour le traitement de certaines maladies et lésions. Je suis convaincu que nous avons beaucoup à gagner d'un échange d'information accru et d'une meilleure coordination de la recherche sur les cellules souches en Europe. Je tiens cependant à préciser que les programmes de recherche européens ne subventionnent et ne subventionneront pas la recherche sur cellules souches embryonnaires impliquant la création d'un embryon humain à des fins de recherche".

Les participants ont insisté sur la nécessité d'explorer toutes les sources possibles de cellules souches (adultes, fœtus avortés, sang de cordon ombilical, très jeunes embryons). À leur sens, le fait d'interdire l'exploration de plusieurs de ces pistes serait faire preuve d'un manque de sagacité. Les experts estiment que l'Europe a besoin d'une politique et de critères communs pour évaluer la qualité et la sécurité, ainsi que l'efficacité des essais cliniques; ils considèrent qu'il y a encore beaucoup à faire pour que l'Europe atteigne un niveau optimal en matière d'échange d'information, de transparence, d'intégration et de coopération, qui sont autant d'objectifs clés du prochain programme-cadre.

Les progrès de la thérapie cellulaire par cellules souches exigent que l'on suive de très près le débat sociétal et éthique qui s'y rattache. Faisant suite au débat mené l'an dernier sur la génétique et le futur de l'Europe, la Commission européenne, assistée du groupe à haut niveau sur les sciences de la vie créé l'an dernier par M. Philippe Busquin, conviera les diverses parties intéressées à une conférence à Bruxelles les 18 et 19 décembre prochains, qui sera intitulée "Cellules souches : les thérapies de l'avenir ?". L'objectif de cette conférence est de lancer et de stimuler un débat informatif pluraliste entre les scientifiques et un large éventail de représentants de notre société. Les parties intéressées comprennent également les spécialistes des aspects éthiques de la biotechnologie, les experts en sciences humaines et en droit, les associations de patients, les groupes d'intérêt, les étudiants et les enseignants, les éducateurs et les media, la profession médicale et divers représentants des pouvoirs publics.

Pour de plus amples informations, prière de consulter le site suivant : <http://europa.eu.int/comm/research/quality-of-life.html>.